

HONORAIRES

TRANSACTIONS

Jusqu'à 100 000 €	Forfait 7 000 € TTC
De 100 001 à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 à 400 000 €	6 % TTC
De 400 001 à 750 000 €	5 % TTC
De 750 001 et au-delà	4 % TTC

LOCATIONS (application Loi ALUR)

Visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail :

10 € TTC par m² hab. à la charge du locataire
10 € TTC par m² hab. à la charge du bailleur

Honoraires de rédaction d'état des lieux :

3 € TTC par m² hab. à la charge du locataire
3 € TTC par m² hab. à la charge du bailleur

GESTION LOCATIVE (honoraires PHR Gestion)

6 % TTC des sommes encaissées